

France-Marseille: Lecture hall construction work

OJ S 42/2014 28/02/2014

Contract notice

Works

Directive 2004/18/EC**Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

Postal address: 34 rue Alfred Curtel – CS 80149

Town: Marseille Cedex 10

Postal code: 13395

Country: France

Contact person: Direction administrative et financière

For the attention of: Service achats marchés approvisionnement

E-mail: drmarches.13992@pole-emploi.fr

Fax: +33 491167951

Internet address(es):General address of the contracting authority: <http://www.pole-emploi.fr>Address of the buyer profile: <http://pole-emploi.e-marchespublics.com>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Body governed by public law

I.3. Main activity

Other: Emploi

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Marchés de travaux relatifs au réaménagement des salles de réunions en la création d'une salle de conférence dans le bâtiment de la Direction régionale Pôle emploi PACA

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Works

Execution

Main site or place of performance: 34 rue Alfred Curtel, CS 80149, 13395 Marseille, Cedex 10.

NUTS code FR825 Var

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

marchés de travaux ayant pour objet de fixer les conditions d'exécution des travaux relatifs au réaménagement des salles de réunions existantes du R+2 en la création d'une salle de conférence dans le bâtiment de la Direction régionale PACA.

II.1.6. CPV code(s)

45212340 Lecture hall construction work

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

la superficie estimée de la salle de conférence est de 230 mètres carrés - la superficie des deux salles de réunion est de 37,05 et 46,65 mètres carrés.

Un lot unique comprenant 10 postes :

1 - prescriptions particulières ; 2 - travaux de dépose ; 3 - travaux de cloisons et menuiseries intérieures ; 4 - travaux de faux plafonds ; 5 - travaux de revêtement de sol ; 6 - travaux de peinture ; 7 - travaux d'aménagement intérieur ; 8 - travaux de chauffage/rafraichissement /ventilation ; 9 - travaux d'électricité ; 10 - nettoyage final.

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 3 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

le marché fait l'objet d'une retenue de garantie de 5% qui peut être remplacée par une garantie à première demande. La caution personnelle et solidaire n'est pas acceptée.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

marché financé à partir des contributions et subventions mentionnées à l'article L5312-7 du code du travail (hors fonds communautaires) et sur les ressources propres de l'institution. Paiement dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture.

III.1.3.

Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

les candidats peuvent présenter leur offre sous la forme d'un groupement conjoint ou d'un groupement solidaire. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire devra obligatoirement être solidaire de l'ensemble des autres membres du groupement.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - déclaration sur l'honneur relative à la capacité juridique du candidat à accéder à la commande publique, datée et signée par une personne ayant compétence à cet effet et certifiant que le candidat

- a, au 31.12.2013 souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale ou acquitte les impôts et cotisations exigibles à cette date, dans les conditions prévues à l'article 8-4 de l'ordonnance no 2005-649 du 6.6.2005 ;

- n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin no2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-1, L8221-3, L8221-5, L8231-1 et L8241-1 du code du travail ;

- n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le second alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le second alinéa de l'article 434-9, le second alinéa de l'article 433-2, le 8ème alinéa de l'article 434-9, le second alinéa de l'article 434-9-1, les articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 444-7, les 1ers et seconds alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9, les articles 445-1 et 450-1 du code pénal, ainsi que par l'article 1741 du code général des impôts ;

- n'est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L640-1 du code de commerce ou de faillite personnelle au sens des articles L653-1 à L653-8 du même code ou procédure équivalente pour les candidats régis par un droit autre que le droit français ;

Dans le cas où le candidat est en redressement judiciaire au sens de l'article 631-1 du code de commerce ou procédure équivalente pour les candidats régis par un droit autre que le droit français, la copie du ou des jugements l'autorisant à poursuivre son activité pendant toute la durée d'exécution du marché.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - une déclaration relative à la capacité financière du candidat à exécuter le marché auquel il a candidaté indiquant le chiffre d'affaires annuel global réalisé par le candidat sur chacun des 3 derniers exercices disponibles. Dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, en particulier lorsqu'il est de création récente, il rapporte la preuve de cette incapacité et communiqué en lieu et place une déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - les effectifs, au sens de l'article L1111-2 du code du travail, moyens annuels pour chacune des 3

dernières années.

- les principales prestations effectuées au cours des 3 dernières années, privilégiant les prestations similaires à celles objet du marché et détaillant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Ces références ne font l'objet d'une déclaration du candidat qu'à défaut d'être prouvées par des attestations des opérateurs économiques destinataires, dûment datées et signées et comportant l'ensemble des éléments ci-dessus décrits, sauf pour les prestations dont Pôle emploi, l'anpe, l'unédic ou une Assédic ont été destinataires et pour lesquelles une déclaration est suffisante.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. prix. Weighting 40
2. valeur technique. Weighting 40
3. optimisation du délai d'exécution. Weighting 15
4. développement durable. Weighting 5

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

001.2014

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

28.3.2014 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Persons authorised to be present at the opening of tenders: no

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

- obtention du DCE: le dossier de la consultation est adressé à tout candidat en faisant la demande aux coordonnées correspondantes figurant au point I.1. L'Attention des candidats est attirée sur le fait que même dans le cas où le DCE leur est adressé par courrier, ils devront communiquer une adresse mail à laquelle leur seront envoyés les supports de réponse pouvant être utilisés.

B - candidature : les pièces mentionnées au Iii.2 du présent avis sont transmises accompagnées d'une lettre de candidature dans les conditions fixées au dce.

C- transmission des plis : les plis peuvent être transmis via la plateforme de dématérialisation ou par lettre recommandée avec avis de réception (ou équivalent) ou remis en mains propres, les jours ouvrés du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 09h00 à 12h00 aux coordonnées correspondantes figurant au point I.1 du présent avis.

D - renseignements complémentaires : Aucun renseignement complémentaire ne pourra être obtenu par téléphone. Les courriers, courriels ou télécopies de demande de renseignements complémentaires doivent être adressées aux coordonnées correspondantes figurant au I.1. La date limite de réception des demandes de renseignements complémentaires est fixée au 20/03 /2014 à 12h00, la date de réception de Pôle emploi faisant foi. Aucune demande ne sera prise en compte au-delà de cette date.

E - critères de sélection des offres. La valeur technique des offres (40 %) est appréciée selon les critères suivants :

- 10 % pour la compréhension et l'analyse de la mission attendue et des besoins de Pôle Emploi ;

- 10 % pour l'organisation du chantier ;

- 10 % pour les moyens humains mis à disposition du chantier ;

- 10% pour les moyens matériels mis à disposition du chantier ;

L'optimisation du délai d'exécution (15%)

Le développement durable (5%) est apprécié sur la base de :

- 3 % pour l'utilisation de produits respectueux de l'environnement lors de la réalisation du chantier ;

- 2 % pour les moyens et les modalités d'élimination, de retraitement et de valorisation des déchets ;

F - négociations : Après première analyse des offres sur la base des critères d'attribution mentionnés au présent avis, Pôle emploi engagera des négociations avec les candidats ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, jugées telles sur la base de ces critères. Pour chaque lot et sauf si le nombre des candidats n'est pas suffisant, le nombre de

candidats admis à négocier est fixé à 3. Seuls les prix proposés font l'objet d'une négociation ; à peine d'irrégularité de l'offre, la négociation ne peut conduire qu'à un maintien ou une diminution du prix initialement proposé.

G - durée du marché : la durée mentionnée au point li.3 du présent avis est la durée prévisionnelle d'exécution du marché. Le délai global d'exécution du marché court à la date de notification du 1er ordre de service. La date prévisionnelle du commencement des travaux est fixée au 28.4.2014.

H - visite obligatoire du site : avant la remise de leur offre technique, les candidats devront obligatoirement procéder à une visite du site afin d'évaluer l'étendue des prestations à réaliser. Cette visite est organisée le 10.3.2014 (de 10:00 à 12:00 et de 14:00 à 16:00). Les candidats prennent rendez-vous par mail auprès de M. Basile Olivier, maître d'oeuvre, olivier.basile@seretech-ing.fr copie drmarches.13992@pole-emploi.fr

Le non respect de cette obligation rendra l'offre éliminatoire

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 25.2.2014.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Marseille

Postal address: 22-24 rue Breteuil

Town: Marseille Cedex 6

Postal code: 13281

E-mail: greffe.ta-marseille@juradm.fr

Fax: +33 0491811387

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: précisions concernant les délais d'introduction des recours : précisions concernant les délais d'introduction des recours : précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

a) Avant la conclusion du contrat, recours sur la base de l'article L551-1 du code de justice administrative et/ou, contre un acte détachable du contrat, de l'article L421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité de l'acte attaqué, le cas échéant assorti d'une demande de suspension sur le fondement de l'article L521-1 du même code;

b) Après la conclusion du contrat:

1) sauf pour les candidats évincés, recours contre un acte détachable du contrat sur la base de l'article L421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité de l'acte attaqué, le cas échéant assorti d'une demande de suspension sur le fondement de l'article L521-1 du même code;

2) recours sur la base de l'article L551-13 du même code dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat;

3) pour les candidats évincés, recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses, dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, le cas échéant assorti d'une demande de suspension sur le fondement précité et/ou d'une demande indemnitaire; en cas de demande indemnitaire, recours administratif préalable auprès de la directrice régionale aux coordonnées en tête d'avis et recours de pleine juridiction dans un délai de 2 mois à compter de la décision expresse de rejet ou sans condition de délai (sauf prescription) à défaut.

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5.

Date of dispatch of this notice
25.2.2014